



NOM : _____
PRENOM : _____
Date de naissance : _____

PHOTO
ADHERENT

2019 - 2020

ATTESTATION DE PAIEMENT POUR COMITE D'ENTREPRISE oui non

TARIFS	COURS	€
	FORFAIT	€
Réduction Famille	%	- €
Droit d'entrée	(20 €)	€
Adhésion annuelle		+ 27 €
	Sous-total	
Pré-inscription	(à déduire)	- €
PASS+	(à déduire)	- €
	Total	€

SPECTACLE 2020 – FRAIS DE COSTUMES (Chèque à part à remettre avec le dossier d'inscription)
(ENCAISSEMENT UNIQUEMENT SI L'ADHERENT PARTICIPE AU SPECTACLE - VARIE EN FONCTION DU NOMBRE DE DISCIPLINES EFFECTUEES PAR L'ADHERENT)

10 € (par discipline) X=€

DISCIPLINE(S)	PROFESSEUR(S)	JOUR(S) + HEURE(S)	LIEU(X)

Adresse de correspondance :

Téléphones des parents : (domicile et portable.)

Portable de l'élève :

E. mail des parents : (écrire lisiblement)

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'ACCIDENT :

NOM : _____
NOM : _____

Téléphone : _____
Téléphone : _____

Remarques éventuelles sur la santé de l'élève : _____

AUTORISATION DE SORTIE DES MINEURS
Je soussigné(e)
Autorise <input type="checkbox"/> N'autorise pas <input type="checkbox"/>
.....
à rentrer seul(e) après le(s) cours.
SIGNATURE OBLIGATOIRE

DROITS A L'IMAGE
Je soussigné(e)
Autorise <input type="checkbox"/> N'autorise pas <input type="checkbox"/>
TEMPS DANSE ASNIERES à publier, exclusivement dans le cadre de la vie de l'Association, ses activités et dans un objectif d'information, les photographies et vidéos réalisées à l'occasion d'événements de l'Association représentant l'image de l'adhérent individuellement ou collectivement.
SIGNATURE OBLIGATOIRE

1- MODALITES D'INSCRIPTION

- Un **droit d'entrée** de 20 € est demandé la première année d'inscription.
- L'**adhésion** d'un montant de 27€ est à régler chaque année.
- Le **dossier complet (Fiche d'inscription, Règlement Intérieur signé et cotisation) est exigé le jour de l'inscription.**
- Les **frais de costumes** (uniquement les années spectacle) sont demandés lors de l'inscription de l'élève et encaissés uniquement si l'élève participe au spectacle.
- Le **certificat médical** datant de moins d'un an est obligatoire.
- L'**autorisation de sortie** pour les enfants mineurs rentrant seuls après le(s) cours est à valider, dans le cas contraire, les parents sont tenus d'attendre leur(s) enfant(s) à la porte des salles de cours.
- L'autorisation aux **droits à l'image** est à valider, dans le cas contraire, l'adhérent ne pourra participer à aucun évènement organisé par l'association ou engageant l'association.

Toute inscription non réglée dans les 8 jours entraînera le renvoi de l'élève

Toute inscription est définitive, aucun remboursement en cours d'année.

2- COURS

La **punctualité** est une condition primordiale de bon travail pour l'élève et pour le groupe. Les élèves doivent donc arriver minimum 10 minutes avant le début des cours.

Les parents ne sont pas admis aux cours. Des portes ouvertes seront proposées dans l'année.

La **présence régulière** aux cours est vivement conseillée. **En cas d'absence, prévenir le professeur concerné** via la page Contact de notre site internet : www.temps-danse-asnieres.com.

Veuillez noter qu'en cas d'absences répétées, l'élève sera considéré comme démissionnaire.

L'accès au cours est uniquement permis aux adhérents ayant la tenue correspondant à leur cours :

- Classique : justaucorps (et jupette), collant, ½ pointes et/ ou pointes.
(A partir du cours d'Initiation, la tenue est imposée et sera indiquée par le professeur)
- Modern jazz : haut et pantalon jazz, chaussures de jazz ou pédis ou chaussettes
- Street Dance : T-shirt et bas de survêtement, baskets propres
- Zumba : tenue sportive, baskets propres, 1 bouteille d'eau et 1 serviette

La **paire de baskets réservée au cours de danse** ne doit pas être utilisée en dehors des salles de danse.

Les **cheveux doivent être attachés** pendant les cours (chignon pour le classique).

Il est strictement **interdit de mâcher du chewing-gum en cours, ni pas porter des bijoux ou autres accessoires imposants. Les portables doivent être éteints pendant les cours.**

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol survenus pendant ses activités.

3- MANIFESTATIONS

L'association organise un **spectacle au Grand Théâtre d'Asnières** tous les 2 ans pour tous les élèves (sauf cours d'Eveil I & II et cours Handidanse) dont la participation n'est pas obligatoire.

Pour les participants, **les répétitions générales sont obligatoires. Les élèves absents pendant l'année et pendant les répétitions ne participeront pas au spectacle.**

- Les frais de costumes sont à la charge de l'adhérent et varient en fonction du nombre de ballets dansés. Ils sont demandés lors de l'inscription de l'élève et encaissés uniquement si l'élève participe au spectacle.
- Les places sont numérotées et payantes.
- Aucune photo ni vidéo ne sont autorisées pendant le spectacle de fin d'année.

IMPORTANT : En cas de non-respect de l'un des points du règlement, le professeur se réserve le droit de refuser la participation de l'élève au cours.

Signature de l'élève

Signature des parents